

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION ET
INSCRITE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

DECISION DU MAIRE N° : 2025_DM_046

OBJET : Signature d'un marché avec la Société B INGENIERIE pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 46 sur la commune d'Aurec sur Loire

Nous, Maire d'AUREC SUR LOIRE,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 septembre 2020 portant délégation de pouvoir au Maire, et notamment son alinéa n° 4,

Vu l'inscription budgétaire 2025 approuvée pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 46,

DECIDONS :**Article 1 :**

Il est décidé de passer :

- un marché pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 46 sur la commune d'Aurec sur Loire avec :

- la Société B INGENIERIE, sis 32 rue Dorian à Firminy (42700) – SIRET 440 821 528 00013,
- **pour un montant total de 11 520,00 € HT, soit 13 824,00 € TTC,**
(correspondant à un taux de rémunération de 9.00 % du montant total de travaux estimés à 128 000 € HT).

Article 2 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Fait à AUREC SUR LOIRE, le 24/10/2025

Le Maire,

Claude VIAL

